

VERSION DÉFINITIVE

Allocution prononcée par

Anthony Ariganello, CGA

Président-directeur général

CGA-Canada

devant le Conseil de surveillance de la normalisation comptable

Toronto (Ontario)

Le 20 octobre 2003

Priorité au discours prononcé

Merci, Monsieur le président.

Cet après-midi, je suis heureux de me joindre à vous et aux autres personnes et organismes ayant le souci de la qualité et de l'intégrité de l'information financière, réunis ici, à Toronto, dans le cadre d'une semaine de discussions. (Je me joindrai également à vous plus tard dans la soirée.)

Au moment de votre dernière rencontre avec mon prédécesseur, le monde de l'information financière était en pleine crise. La débâcle d'Enron a donné aux comptables de par le monde l'occasion de prendre un peu de recul et de réfléchir sur les institutions en place et les pratiques en usage. Nous avions pour mot d'ordre de rétablir la confiance dans l'information financière, et aucun organisme ne pouvait se soustraire à l'immense responsabilité qui lui était alors dévolue. À l'époque, nous avons affirmé — et il me semble que vous partagiez notre point de vue — que la protection des intérêts du public devait servir de principe directeur de notre action collective.

Plus de 18 mois se sont écoulés pendant lesquels nous avons pu réfléchir, discuter et agir. Au Canada, la réforme des institutions a été amorcée, et de nouvelles règles ont été adoptées, le tout afin de nous assurer que nos marchés financiers sont aussi solides que les marchés étrangers. Par ailleurs, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a publié les résultats d'une étude qui s'est échelonnée sur une année et qui portait sur les retombées de l'effondrement d'Enron au Canada. À deux occasions déjà, des parties concernées, comme nous ici présents aujourd'hui, ont pu se réunir pour

évaluer le chemin parcouru. J'ai eu le privilège de rencontrer personnellement certains d'entre vous lors de la réunion organisée en juin dernier par le ministère des Finances du gouvernement fédéral.

Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable a lui aussi été particulièrement occupé. J'ai lu avec intérêt le rapport de votre réunion de juillet et j'applaudis à la décision prise par le CSNC en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des informations fournies sur le rendement des régimes de retraite d'entreprises. La capitalisation des régimes de retraite constitue une question d'importance lourde de retombées. Je suis heureux de constater que le Conseil des normes comptables a décidé d'en faire une priorité.

Cet après-midi, je me propose d'atteindre deux objectifs :

1. Vous fournir un compte rendu des initiatives prises par CGA-Canada à ce jour pour rétablir la confiance dans l'information financière.
2. Vous proposer un modèle pour la collaboration future entre le CSNC et CGA-Canada.

Initiatives de CGA-Canada

Au cours des deux dernières années, la profession comptable a été sérieusement mise au défi. Devant le nouvel impératif de reddition de comptes envers le public, le Conseil d'administration de CGA-Canada a renforcé et réorienté sa fonction de recherche sur les politiques. Nous avons tenu des discussions exploratoires avec le Conseil des normes

comptables (CNC) afin d'établir le bien-fondé d'une action concertée sur certains dossiers. En effet, nous avons rencontré à plusieurs reprises le personnel du CNC et, au fil des discussions, CGA-Canada s'est engagée à mettre ses ressources à profit afin de soutenir le processus de normalisation.

On me dit que vous êtes au fait de ces discussions. En outre, nous sommes heureux de vous soumettre pour examen les candidatures de personnes hautement qualifiées et compétentes qui sont à la fois disposées et aptes à consacrer une part considérable de leur temps et de leurs ressources au processus de normalisation. Il s'agit de personnes résolument dévouées à la profession comptable.

Compte tenu des préoccupations majeures exprimées par le public à l'égard du rôle joué par les comptables et par les normes comptables dans les faillites d'entreprises ainsi que de l'influence de ces normes sur notre économie, CGA-Canada a entrepris deux projets de recherche sur les normes comptables et sur les structures de normalisation comptable. Le premier projet visait à approfondir certains aspects clés de la normalisation au Canada.¹ Ce projet de recherche avait pour objectif l'élaboration d'un document de réflexion qui permettrait aux responsables des orientations politiques de comprendre les répercussions d'événements comme les récentes faillites d'entreprises sur l'avenir des normes comptables au Canada. Cette étude est le fruit de plus de six mois de discussions approfondies sur les questions clés touchant le processus de normalisation canadien.

¹ Lenihan, Don. *Question de normes : la comptabilité au XXI^e siècle*. Centre pour la collaboration gouvernementale et CGA-Canada, novembre 2002.

Le document, qui a été préparé par le Centre pour la collaboration gouvernementale, est le résultat d'un processus de consultation auquel ont participé des députés, des sénateurs, des fonctionnaires ainsi que des membres influents du milieu des affaires et de la comptabilité. Nous sommes également heureux d'avoir compté parmi les participants à ce processus le président du Conseil des normes comptables.

(Je serais heureux de vous envoyer des exemplaires de ce rapport pour distribution aux membres du CSNC.)

Toutes les questions pertinentes ont fait l'objet d'un vif débat, à l'issue duquel il n'a pas toujours été possible de dégager un consensus. Par contre, l'adoption d'un jeu universel de normes comptables en vigueur à l'échelle internationale a soulevé peu d'opposition. Certains membres du groupe de discussion ont reconnu que les responsables canadiens des orientations politiques et de la normalisation doivent retenir une stratégie qui consiste à maintenir une certaine part d'indépendance à l'égard des décisions de l'IASB et du FASB. Les décideurs canadiens doivent tracer leur propre voie entre l'IASB et le FASB, privilégiant parfois une direction, parfois l'autre, au fil du cheminement vers l'harmonisation mondiale des normes. Nous suivrons de près les événements de la semaine, notamment la rencontre entre l'IASB et le FASB — la première depuis la conclusion historique de l'accord de Norwalk.

La deuxième étude² compare les structures de normalisation comptable en place au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Japon, en Nouvelle-Zélande et en Australie. L'auteure a constaté que le Canada est le seul pays où l'instance de normalisation relève entièrement d'un seul organisme comptable professionnel et est financée par une seule source.

J'aimerais maintenant clarifier la position de CGA-Canada sur le processus de normalisation comptable au Canada.

J'ai suivi les discussions tenues entre vous et mon prédécesseur. Comme je l'ai déjà mentionné, les membres de CGA-Canada se sont engagés à participer activement au processus de normalisation au Canada et à l'échelle mondiale. Par ailleurs, je tiens à préciser que je ne mets nullement en doute l'engagement de l'instance de normalisation canadienne à adopter les meilleures normes qui soient pour le Canada. Je ne mets pas en question non plus l'engagement de ceux qui, comme vous, participent à l'établissement et à la surveillance des normes comptables au Canada. Ce que nous mettons en doute, en fait, ce sont les liens qui existent entre l'organisme de normalisation, son conseil de surveillance et un seul organisme professionnel.

CGA-Canada a dénoncé le manque d'indépendance apparent du normalisateur en place actuellement. À notre avis, un organisme peut être considéré comme étant « indépendant » lorsqu'il est libre de toute influence indue découlant de droits acquis

² Mackenzie, April. *Rapport présenté à l'Association des comptables généraux accrédités du Canada sur les structures de la normalisation comptable*, janvier 2003.

particuliers. Or, nous estimons que la structure du CNC et du CSNC déroge à la définition de l'indépendance, et ce, à deux égards, soit le financement et la reddition de comptes.

Il est particulièrement encourageant de noter, toutefois, que le CSNC a revu son mandat au cours de la dernière année. Je constate que des progrès notables ont été réalisés, notamment la représentation d'un large éventail de parties intéressées au CSNC et la reconnaissance du fait que, pour assurer une saine gouvernance, les membres du CSNC doivent voter selon leur conscience et non en fonction des opinions des organismes auxquels ils sont associés. En outre, le CSNC a été investi cette année du pouvoir d'assurer sa propre relève, en ce sens que la nomination de ses membres ne nécessite plus l'approbation de l'ICCA.

L'information financière est une question de toute première importance qui ne doit plus relever d'organismes qui défendent leurs propres intérêts. Le *statu quo* est tout simplement inadmissible. Si le Canada souhaite demeurer concurrentiel à l'échelle mondiale, ses institutions se doivent d'être aussi solides que celles des autres pays.

Un pas en avant

C'est pourquoi CGA-Canada a soumis au Sénat un projet de modification à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*³ (LCSA) qui, à notre avis, permettrait de déclencher la réforme qui s'impose.

Or, s'il n'est pas allé jusqu'à recommander au gouvernement de modifier la LCSA, le Sénat a tenu compte du fait que certaines parties concernées estiment qu'une surveillance gouvernementale des organismes de normalisation autoréglementés est nécessaire. En effet, le Sénat a recommandé que le gouvernement fédéral convoque une réunion de toutes les parties concernées afin de déterminer quelle entité sera chargée de l'établissement — et, plus important encore, de la révision — des normes et des règles comptables.

Monsieur le président, je vous propose ce qui suit :

Comme nous avons convenu mutuellement de la nécessité de mettre en place les normes les plus rigoureuses qui soient en matière d'indépendance, de reddition de comptes et de transparence et compte tenu de l'importance que nous accordons à la confiance des investisseurs et à son rétablissement, nous recommandons que le CSNC de concert avec CGA-Canada convoquent une réunion des parties concernées, tel que l'a suggéré le

³ Cette modification permettrait la création d'un organisme de normalisation comptable indépendant qui serait financé au moyen du prélèvement de droits auprès des entreprises. Cet organisme serait composé d'utilisateurs et de préparateurs d'information financière ainsi que de membres du gouvernement et des organismes de réglementation.

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Les parties concernées comprendraient les utilisateurs et les préparateurs d'information financière ainsi que le gouvernement et les autorités de réglementation.

Vous avez fait des progrès considérables au chapitre de l'indépendance en révisant votre mandat. Je propose maintenant que votre mandat soit soumis à l'examen d'un groupe plus vaste de parties concernées pour discussion — dans l'esprit de la recommandation du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous avons l'occasion de faire preuve de leadership : le CSNC et CGA-Canada peuvent et doivent lancer le dialogue en vue d'ouvrir la voie à la réforme dont nous avons si grand besoin. La compétitivité du Canada en dépend. Nous ne pouvons exiger des autres qu'ils améliorent leurs structures de gouvernance si nous ne sommes pas disposés, nous-mêmes, à améliorer les nôtres.

Encore une fois, Monsieur le président, je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de vous présenter nos commentaires et je suis prêt à répondre à vos questions et à discuter plus amplement de la proposition que je viens de vous présenter.